

RAPPORT DU JURY DES ÉPREUVES DE SÉLECTION POUR L'ACCÈS, EN 2014, AU CYCLE DE PRÉPARATION AU TROISIÈME CONCOURS D'ENTRÉE À L'ÉNA

I) Considérations générales sur la session 2014

Le nombre de candidats ayant effectivement composé a été cette année de 73 pour un total de 105 candidats inscrits aux épreuves de sélection pour l'accès, en 2014, au cycle de préparation au 3^{ème} concours. Par comparaison, en 2013, sur les 129 candidats inscrits, 83 étaient présents à l'écrit.

Les candidats présents à l'épreuve écrite se composent de 39,73% de femmes et de 60,27% d'hommes.

Le nombre de places offertes était de 33.

36 candidats ont été admissibles, soit 49,32 % des présents (contre 44 en 2013, soit 53,01% des présents).

Les candidats admissibles se composent de 36,11% de femmes et de 63,89% d'hommes. L'âge minimum est de 25 ans, l'âge maximum de 52,5 ans ; la moyenne d'âge s'élève à 39,5 ans.

23 candidats ont été déclarés admis soit 63,49 % des admissibles et 31,51 % des présents à l'écrit. Ils étaient respectivement 25 candidats admis en 2013 soit 56,82% des admissibles et 30,12 % présents à l'écrit.

Les candidats admis aux épreuves de sélection pour l'accès, en 2014, au cycle de préparation au 3^{ème} concours se composent de 47,83% de femmes et de 52,17% d'hommes.

L'âge minimum des candidats admis est de 29 ans, l'âge maximum de 52,5 ans.

La moyenne d'âge des candidats admis s'élève à 38,5 ans.

II) L'épreuve écrite

Elle consiste en une composition d'une durée de quatre heures sur **un sujet d'actualité politique, économique, sociale ou internationale**. Le sujet retenu par le jury portait sur un thème d'actualité, les résultats des évaluations internationales PISA venant d'être publiés : « L'éducation peut-elle encore être nationale ? ». Cette rédaction invitait les candidats à une réflexion qui aille au-delà du stricte cadre national français, ce qui n'a pas toujours été compris. Le jury a en effet souhaité s'éloigner d'un sujet qui serait par trop technique pour ouvrir la

réflexion et laisser aux candidats des possibilités d'interprétations diverses. Ainsi le sujet, tel qu'il était formulé, devait permettre à tout candidat, quel que soit son parcours professionnel et scolaire ou universitaire, d'exprimer la perception qu'il pouvait avoir de l'éducation dans sa polysémie. Les candidats avaient plusieurs approches possibles et, pour le jury, l'objectif était de voir ceux qui étaient capables de proposer une argumentation, de la structurer et de l'étayer de tous types d'exemples et d'expériences.

Les écritures étaient lisibles, l'orthographe correcte, et très peu de copies ont dépassé les trois intercalaires. Le jury a constaté que peu de copies répondaient aux exigences formelles de l'exercice, certaines s'affranchissant complètement de toute contrainte de plan. Si la plupart des copies présentaient une introduction, peu arrivaient jusqu'à une conclusion qui ne soit pas une répétition de l'introduction. Certaines même perdaient en chemin le fil de leur plan. Le jury a regretté fortement que la plupart des candidats n'aient pas pris le temps de définir les termes du sujet avant de se lancer dans la rédaction du devoir. Le sujet étant écrit sous la forme d'une question, le jury s'attendait à voir poser une problématique dans l'introduction, qui aurait dû être développée dans le corps du devoir.

Près des trois-quarts des copies n'ont pas traité le sujet posé mais disserté sur « l'Education Nationale en France ». Le jury a donc dû adopter une position de compromis pour réussir à classer les copies, à l'exception notable des quatre meilleures. L'insuffisance de définition des termes du sujet a, de fait, entraîné de trop nombreux candidats à n'en traiter qu'une partie. La plupart des plans proposés ont abordé une histoire de l'organisation de l'Education Nationale en France sous des aspects divers comme l'opposition entre les niveaux national et régional. La vision chronologique a été trop souvent mal maîtrisée. Si de nombreux candidats se sont appuyés sur des éléments d'actualité, comme le rapport PISA ou encore la réforme Peillon, ils n'ont pas su les contextualiser ni les inscrire dans une démonstration.

La vision qui se dégageait de la plupart des copies était celle d'une France en échec sur l'ensemble des politiques éducatives mises en oeuvre au XXème siècle : rien ne semble fonctionner et ce qui se fait ailleurs est toujours mieux. Cette critique du modèle français, pour être recevable, devait être illustrée d'exemples précis et pertinents. Cela n'a malheureusement pas été le cas dans la plupart des copies et les avantages des modèles étrangers cités en exemple ont souvent été très peu approfondis. De rares copies ont cherché à expliquer en quoi consistait recevoir une éducation en 2014 et ce que le caractère national de celle-ci impliquait. Peu de candidats ont apporté des arguments personnels et cherché à convaincre le correcteur à travers une démonstration.

En fait, la majeure partie des exposés évoquaient de façon convenue, voire simpliste, le thème du déclin de la France, reprenant sous forme de catalogue tout un ensemble de critiques communément répandues, les derniers rapports publiés étant souvent mis en avant par les candidats, alors même que leur importance pouvait être très relative. Il était quasiment impossible à la lecture de la plupart des copies de voir ou de comprendre quelles étaient les connaissances réelles des candidats, alors que le sujet devait justement leur permettre de s'exprimer de façon plus originale. Heureusement quelques copies se sont distinguées démontrant que celui-ci pouvait être traité de manière personnelle, argumentée et pertinente.

III) L'épreuve orale

Cette épreuve prend la forme d'une **conversation avec le jury** destinée à mettre en valeur les acquis professionnels des candidats. La durée de l'épreuve étant fixée à vingt minutes, et dans la mesure où le jury disposait d'une notice individuelle complétée par chacun des candidats admissibles, il a été demandé à ces derniers de présenter en trois ou quatre minutes les points saillants de leur parcours sur lesquels ils souhaitaient appeler l'attention du jury afin de laisser un plus grand temps pour l'échange avec ce dernier.

Le jury a constaté avec satisfaction que pratiquement tous les candidats avaient anticipé, tant du point de vue matériel que familial, l'organisation souvent complexe qu'implique l'année de préparation.

Le jury a attaché une grande importance à la cohérence du projet des candidats souhaitant se présenter au troisième concours d'entrée à l'ENA. Le choix de se réorienter vers la fonction publique en milieu de carrière représente souvent une rupture, au moins apparente, dans un parcours professionnel, rupture qu'il convenait pour les candidats d'explicitier. Les considérations, souvent convenues, sur le service public et le désir de servir l'intérêt général mises en avant par la majorité des candidats ne pouvaient, à elles seules, suffire à convaincre le jury de la pertinence de leur projet. Le jury attendait également des candidats qu'ils aient une vision claire de la nature du concours, des métiers auxquels conduit l'ENA et des liens pouvant exister entre leur carrière précédente et leurs futures fonctions dans l'administration.

Le jury a constaté que beaucoup d'entre eux n'avaient connaissance ni du contenu des épreuves du concours, et donc du niveau de préparation exigé d'eux, ni des différentes fonctions que les élèves issus de l'ENA sont conduits à exercer. Ainsi, à titre d'exemple, un candidat a évoqué les révisions qu'il avait commencé à entreprendre en droit civil et en mathématiques pour se préparer au concours tandis qu'un autre était incapable de décrire, ne serait-ce qu'en termes très généraux, les postes proposées à la sortie de l'ENA. De tels manques témoignent d'une réflexion insuffisante des candidats sur leur projet professionnel.

Si d'autres candidats avaient une connaissance plus précise des postes offerts par l'ENA, certains n'envisageaient leur parcours professionnel dans la fonction publique que sur un seul type de poste tel que conseiller des affaires étrangères, conseiller à la Cour des comptes, etc. Toutefois, interrogés sur ce qu'ils feraient si leur rang de classement ne leur permettait pas d'accéder à ces postes, ils n'ont souvent pas su répondre, témoignant ici encore d'une réflexion insuffisante.

Le jury a également constaté que des candidats qui avaient exercé des fonctions de très haut niveau dans le secteur privé mesuraient mal que les fonctions auxquelles ils accéderaient à l'issue de leur scolarité seraient d'un niveau beaucoup plus modestes et que, pour certains, compte tenu de leur âge, retrouver des responsabilités de niveau équivalent à celles qu'ils avaient exercées serait quasiment impossible. La méconnaissance de cette réalité a conduit le jury à s'interroger sur la maturité du projet professionnel des intéressés.

A l'inverse, le jury a considéré que les candidats qui avaient une bonne connaissance de ce qui était attendu d'eux au concours de l'ENA, de la nature des différents postes proposés à l'issue de la scolarité, que ce soit en termes de fonctions ou de niveau de responsabilité, et qui étaient capables de faire le lien entre leurs précédentes fonctions et celles qu'ils seraient amenés à exercer en cas de réussite au troisième concours, montrant ce qu'ils pouvaient apporter au service public par leur expérience professionnelle, témoignaient d'une réelle maturité de leur projet professionnel en tentant les épreuves de sélection pour l'accès au cycle de préparation.

Rapport présenté pour les jurys par **Patrick ALLAL**

Inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 1^{ère} classe,
Président du jury des épreuves de sélection pour l'accès, en 2014, au cycle de préparation au 3^{ème} concours.